

**Coalition
canadienne
pour réformer
la criminalisation
du VIH
(CCRCV)**

Cesser la criminalisation injuste du VIH

Déclaration de consensus communautaire

Novembre 2017

L'approche du Canada à la criminalisation du VIH est non scientifique, injuste et néfaste pour la santé publique.

Des personnes vivant avec le VIH sont encore ciblées, au Canada, par des poursuites criminelles, des déclarations de culpabilité et des peines d'incarcération pour des allégations de non-divulgence de leur séropositivité au VIH à des partenaires sexuels. Des personnes sont accusées et déclarées coupables même lorsque la possibilité de transmission du VIH se situait entre minime et nulle. Le Canada est au troisième rang mondial pour le nombre absolu de poursuites en justice signalées pour des allégations de non-divulgence du VIH; son taux de poursuites figure parmi les plus élevés au monde.

La police et les procureurs recourent le plus souvent à l'accusation d'agression sexuelle grave – l'un des crimes les plus sérieux inscrits au Code criminel. Ce crime est passible d'une peine maximale d'emprisonnement à perpétuité, avec inscription obligatoire au registre des délinquants sexuels. L'approche du Canada a maintes fois été critiquée, tant au pays que sur la scène internationale, y compris par des organismes experts des Nations Unies, des instances des droits humains, des juges, des militants pour les droits des femmes ainsi que des scientifiques.

Le droit criminel ne doit être qu'un moyen de dernier recours et il doit être limité dans sa portée et son application.

Dans des cas excessivement rares où une personne a transmis le VIH intentionnellement, des accusations au criminel pourraient être appropriées. Cependant, dans la très grande majorité des cas, d'autres interventions, y compris en vertu de dispositions existantes des lois sur la santé publique, peuvent offrir une meilleure avenue de rechange, ce qui signifie qu'il n'est pas nécessaire de faire appel au droit criminel. Contrairement aux accusations criminelles, ces autres interventions peuvent et devraient être adaptées aux circonstances particulières, devraient inclure des organismes communautaires ayant de l'expertise dans les enjeux du VIH et devraient être habilitantes plutôt que punitives. Pour respecter les droits humains, toute intervention à cet effet doit être fondée sur les meilleures données probantes qui existent, être proportionnée à une évaluation objectivement raisonnable du risque, et ne pas être plus intrusive ou plus contraignante que nécessaire.

Conformément aux lignes directrices internationales, les poursuites criminelles devraient être limitées aux cas de transmission intentionnelle et avérée.

Dans le respect des principes fondamentaux du droit criminel, toute poursuite devrait nécessiter la présence de tous les éléments suivants :

- la preuve que la personne avait l'intention de transmettre le VIH;
- la preuve que la personne a eu une activité sexuelle pouvant probablement donner lieu à la transmission du virus;
- la preuve que le VIH a réellement été transmis; et
- dans le cas d'une déclaration de culpabilité, une peine proportionnée au préjudice réel qui a été causé.

On ne devrait jamais porter d'accusations criminelles dans certaines circonstances.

Des accusations criminelles pour non-divulgence du VIH sont inappropriées lorsqu'une personne vivant avec le VIH :

- Ne comprenait pas comment le VIH peut être transmis;
- A divulgué sa séropositivité au VIH à son partenaire sexuel ou croyait raisonnablement que ce partenaire avait appris d'autre façon qu'elle était séropositive;
- N'a pas divulgué sa séropositivité au VIH parce qu'elle craignait de subir de la violence ou d'autres conséquences négatives sérieuses si elle l'avait divulguée;
- A été contrainte au sexe par la force ou d'autres moyens coercitifs; ou
- N'a eu que des activités qui, d'après les meilleures preuves scientifiques disponibles, ne posaient pas de risque important de transmission du VIH, comme :
 - sexe oral
 - sexe anal ou vaginal avec condom
 - sexe anal ou vaginal sans condom mais en présence d'une faible charge viraleactions de cracher et de mordre.

Appel à l'action

Nous demandons à la procureure générale du Canada et à ses homologues des provinces et territoires de prendre les mesures nécessaires, dans leurs ressorts respectifs et en consultation avec des personnes vivant avec le VIH, organismes en VIH, fournisseurs de services, militants pour les droits des femmes et experts scientifiques, pour limiter le recours injuste au droit criminel à l'encontre des personnes vivant avec le VIH.

Ces mesures doivent inclure les suivantes :

- 1. La procureure générale du Canada et ses homologues des provinces devraient développer de judicieuses lignes directrices en matière de poursuites afin d'éviter les poursuites injustes concernant le VIH.** De telles lignes directrices doivent tenir compte des connaissances scientifiques à jour et respecter le principe préconisant des interventions aussi peu intrusives et aussi efficaces que possible.
- 2. Le gouvernement fédéral devrait réformer le *Code criminel* afin de limiter le recours injuste au droit criminel contre les personnes vivant avec le VIH.** Soustraire la non-divulgation du VIH de l'application des lois sur l'agression sexuelle, y compris de la désignation actuellement obligatoire comme délinquant sexuel. Interdire les poursuites pour agression sexuelle lorsque la non-divulgation du VIH a eu lieu dans le contexte de relations sexuelles entre adultes par ailleurs consentants. Ce mésusage des accusations d'agression sexuelle n'est pas seulement néfaste aux personnes vivant avec le VIH : il nuit aussi à la loi sur l'agression sexuelle en tant que moyen de répondre à la violence sexuelle, qui est déjà matière à préoccupation puisque le système de justice pénale est trop souvent inefficace pour répondre à des affaires de coercition sexuelle. Les réformes devraient également faire en sorte que d'autres dispositions du Code criminel ne soient pas utilisées pour stigmatiser encore les personnes vivant avec le VIH et qu'elles soient limitées de façon appropriée, conformément aux principes susmentionnés. Une condamnation en vertu de toute disposition adéquatement limitée ne doit pas affecter le statut d'immigration.
- 3. Les trois paliers de gouvernement devraient soutenir le développement de ressources et de formation pour répondre aux informations erronées, à la peur et à la stigmatisation entourant le VIH.** La formation devrait être donnée par des experts en VIH, à l'intention des juges, de la police, des procureurs de la Couronne ainsi que des employés de prisons, à l'échelle du Canada.

Signataires

2-Spirited People of the First Nations
Aamjiwnaang Health Centre
Action Canada for Sexual Health and Rights
Action positive VIH/sida
Action Santé Travesti(e)s et Transexuel(le)s
du Québec
African and Caribbean Council on HIV/AIDS
in Ontario
Africans in Partnership Against AIDS
AIDS ACTION NOW!
AIDS Coalition of Nova Scotia
AIDS Committee of Durham Region
AIDS Committee of Kitchener / Waterloo
and Area
AIDS Committee of Ottawa
AIDS Committee of Toronto
AIDS Committee of Windsor
AIDS Committee of York Region
Alberta Public Interest Research Group
Angel's Angels Advocacy
Anishinabek Nation-Union of Ontario
Indians
Asian Community AIDS Services
Black Coalition for AIDS Prevention
Bracelet of Hope
Bruce House
Bureau local d'intervention traitant du sida
Butterfly Project
Cactus Montréal
Canadian Aboriginal AIDS Network
Canadian AIDS Society
Canadian Association of People Who Use
Drugs
Canadian Association of Social Workers
Canadian Treatment Action Council
Canadian Harm Reduction Network
Canadian Positive People Network
Casey House
CATIE
Centre d'Action Sida Montréal, Femmes
Centre des R.O.S.É.S. de l'Abitibi-
Témiscamingue
Centre for Spanish-Speaking Peoples
Centre Francophone de Toronto
Centre Sida Amitié
COCQ-SIDA
Committee for Accessible AIDS Treatment
Community-Based Research Centre for Gay
Men's Health
Concordia HIV/AIDS Project
Criminalization and Punishment Education
Project, Ottawa University
Centre des services communautaires Vanier
- Clinique Francophone
Dopamine
Downtown East Side Literacy Roundtable
Edmonton Men's Health Collective
Egale Canada
Elevate NWO
Elgin-Oxford Legal Clinic
EMISS-ère
Family Service Toronto
Fife House
FrancoQueer
Fruit Loop Society of Alberta
Gay Men's Sexual Health Alliance
Gender & Sexual Health Initiative, UBC
Grandmothers Advocacy Network
Groupe d'action pour la prévention de la
transmission de VIH et SIDA (GAPVIES)
Groupe d'entraide à l'intention des
personnes séropositives et itinérantes
(GEIPSI)
Health Initiative for Men
Hemophilia Ontario
HIV & AIDS Legal Clinic Ontario
HIV Community Link
HIV Edmonton
HIV North Society
HIV West Yellowhead
HIV/AIDS Regional Services

HIV/AIDS Resources and Community Health
Industrial Accident Victims Group of Ontario
(IAVGO)
Institute for Sexual Minority Studies and
Services, University of Alberta
Interagency Coalition on AIDS and
Development
International Centre for Science in Drug
Policy
International Community of Women Living
with HIV-North America
International Council of AIDS Service
Organizations (ICASO)
IRIS Estrie
L'A.R.C.H.E. de l'Estrie
Lake Country Community Legal Clinic
Latinos Positivos Toronto
Le Bureau Régional d'Action SIDA
Legal Clinic of Guelph and Wellington
County
Les Hébergements de l'Envol
Living Positive Resource Centre
Maggie's: Toronto Sex Worker Action
Project
Maison d'Hérelle
Maison Dominique
Maison Fraternité
Maison Plein Coeur
Maison Re-Né
Mouvement d'information et d'entraide
dans la lutte contre le sida à Québec
(MIELS)
Nine Circles Community Health Centre
OASIS (Sandy Hill Community Health
Centre)
OASIS Centre des femmes (Toronto)
Ontario AIDS Network
Ontario Organizational Development
Program
Ontario Coalition of Rape Crisis Centres
(OCRCC)
OutLaw at McGill
PACE Society
Pacific AIDS Network

Parkdale / Queen West Community Health
Centre
Peel HIV/AIDS Network
PEERS Alliance
Peers Victoria
Peterborough AIDS Resource Network
Peterborough Community Legal Centre
Projet d'intervention auprès des mineurs-es
prostitués-es (PIAMP)
Point de repères
Portail VIH/sida du Québec
Positive Living Fraser Valley
Positive Living Niagara
Positive Living Society of BC
PositiveLite.com
Positive Voices Caucus, Alberta Community
Council on HIV
Prisoners with HIV/AIDS Support Action
Network
Toronto People With AIDS Foundation
Queer Ontario
Realize
Regional HIV/AIDS Connection
Rel8 Okanagan
Réseau Access Network
RÉZO
Rideauwood Addiction and Family Services
SACHA (Sexual Assault Center Hamilton)
Safe Harbour Outreach Project (SHOP)
Sagitawa Friendship Society
Sexuality Education & Resource Centre
Manitoba
Sex Professionals of Canada (SPOC)
Sex Workers Advisory Network Sudbury
(SWANS)
Sex Workers of Winnipeg Action Coalition
Sexuality and Gender Identity Advocacy
Committee, Medical Student's
Association, University of Alberta
Shining Mountains Living Community
Services
Sida-Vie Laval
Sida/AIDS Moncton
Sidaction Mauricie

Sidalys
Snowy Owl AIDS Foundation
Sobriety House
Société canadienne de l'hémophilie-section
Québec
South Riverdale Community Health Centre
St. Michael's Hospital HIV Team
Streetworks
Sunshine House Inc.
SWAN Vancouver Society
Table des organismes communautaires
montréalais de lutte contre le sida (TOMS)
The AIDS Network
The Gilbert Centre
The SHARP Foundation
The Teresa Group
Trans Pride Toronto, Transitioning Together
Turning Point
Vancouver AIDS Society
Vancouver Island PWA Society
WellFort Community Health Services
West Toronto Community Legal Services
Winnipeg Regional Health Authority
Women's HIV/AIDS Initiative
Women's Health in Women's Hands
YouthCO